RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

CONTRAT D'APPORTS DE TITRES DE LA SOCIETE 3ED

ENTRE

Monsieur Clément HERREYE
Monsieur Laurent LAVALLEE
Monsieur David MOHAR

Apporteurs

ET

La Société « 3EH »

Société Bénéficiaire

DS
Paraphe
Paraphe

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Clément HERREYE**

Né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]

[redacted] de Madame Célia THIRY avec laquelle il est [redacted] ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

- **Monsieur Laurent LAVALLEE,**

Né le [redacted] à JOINVILLE [redacted] de nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]

[redacted] de Madame Caroline SUBSTELNY avec laquelle il est [redacted] ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

- **Monsieur David MOHAR,**

Né 1[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]

[redacted] de Madame Catherine RENARD avec laquelle il est [redacted] ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

*Ci-après désignés ensemble « **les Apporteurs** » et **individuellement « l'Apporteur »** »*
D'UNE PART

ET

- **La Société 3EH**

Société par actions simplifiée au capital de 41.500 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin, identifiée sous le numéro 934 754 540 RCS NANCY,

Représentée par Monsieur Laurent LAVALLEE, en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare.

*Société ci-après désignée **« la Société Bénéficiaire »**.*
D'AUTRE PART

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

Ont établi comme suit le présent contrat d'apports en nature aux termes duquel les apporteurs apportent à la société 3EH des actions qu'ils détiennent en pleine propriété dans la société 3ED, société par actions simplifiée au capital de 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY.

IL A ETE PRELABLEMENT EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIT :

CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE « 3ED »

La Société **3ED** est une société par actions simplifiée constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à METZ du 15 Février 2014.

Son siège social est à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY.

Elle a pour objet, tel que ce dernier est libellé dans ses statuts :

Tant en France qu'en tous pays les activités ci-après mentionnées :

- la prise de tous intérêts et de toutes participations dans toutes sociétés en tant que société holding animatrice,

- la gestion et l'administration des sociétés filiales ou sous-filiales, le contrôle et la définition de la stratégie du groupe 3E et des filiales et sous filiales, participation active à la conduite de la politique du groupe et à l'animation des filiales,

- la fourniture à titre purement interne de toutes prestations de services, de conseil et d'assistance au profit de filiales et sous filiales, et notamment dans les domaines administratif, comptable, social, financier, juridique et informatique, logistique, commercial, de la formation et en matière de ressources humaines et exécution de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces filiales et sous-filiales,

- l'obtention de tous emprunts, nécessaires à la réalisation de ces objets et à la constitution de toutes garanties et suretés y afférentes, telles qu'hypothèques et cautionnements y compris hypothécaires ou nantissements de valeurs mobilières, nécessaires à l'octroi d'ouverture de crédits destinés au financement total ou partiel des acquisitions visées ci-dessus, ou à l'aménagement et à la réparation desdits biens,

- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus .

Elle peut notamment et ainsi prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, et, le cas échéant y être directement impliquées en termes d'administration et de gestion.

Sa durée a été fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

Son capital social s'élève actuellement à trente-trois mille soixante-dix €uros (33.070 €).

Il est divisé en trois mille trois cent sept (3.307) actions entièrement souscrites et libérées.

La Société 3ED est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. APPORT EN NATURE

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, les Apporteurs, soussignés de première part, font apport par les présentes, aux conditions ordinaires et de droit et aux conditions stipulées ci-après à la Société 3EH soussignée de seconde part, qui accepte expressément, la pleine propriété de mille huit cent quatre-vingt-deux (1.882) actions, de dix €uros (10 €) de valeur nominale chacune dans la Société 3ED (les « ***Actions*** »), et ce, dans les proportions suivantes :

APPORTEURS	ACTIONS
Monsieur Clément HERREYE	394
Monsieur Laurent LAVALLEE	744
Monsieur David MOHAR	744
TOTAL	**1.882**

2. ORIGINE DE PROPRIETE

- Monsieur Laurent LAVALLEE déclare être propriétaire des 744 actions qu'il apporte :

- pour avoir reçu la pleine propriété de 20 actions en rémunération de l'apport en numéraire réalisé lors de la constitution,

- pour avoir cédé la pleine propriété d'une action à Monsieur Clément HERREYE aux termes d'un acte sous seing privé en date à [redacted] du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de [redacted] CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 Juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.

- Les 19 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.

- pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

DS Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

- Monsieur David MOHAR déclare être propriétaire des 744 actions qu'il apporte :

- pour avoir reçu la pleine propriété de 20 actions en rémunération de l'apport en numéraire réalisé lors de la constitution,

- pour avoir cédé la pleine propriété d'une action à Monsieur Clément HERREYE aux termes d'un acte sous seing privé en date à [redacted] du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de [redacted] CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 Juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.

- Les 19 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.

- pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

- Monsieur Clément HERREYE déclare être propriétaire de 394 actions qu'il apporte:

- pour avoir reçu la pleine propriété de 5 actions de Monsieur David MOHAR, Monsieur Philippe BAUVE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Madame Stéphanie VIRY et la société WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS aux termes d'un acte sous seing privé en date à [redacted] du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de [redacted] CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 Juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.

- Les 5 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.

- pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

3. EVALUATION DE L'APPORT

Les Parties conviennent que les apports seront réalisés sur la base d'une valeur globale d'apport de six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-un €uros et soixante centimes (656.441,60 €) pour les 1.882 Actions apportées, soit une valeur unitaire de trois cent quarante-huit €uros et quatre-vingt centimes (348,80 €) par Action apportée.

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.227-1 dudit Code, les Apports et la valeur des apports seront soumis à l'appréciation d'un commissaire aux apports, désigné à l'unanimité par les associés de la Société Bénéficiaire et chargé d'apprécier la valeur de l'apport.

4. CHARGES ET CONDITIONS

4.1 *Conditions*

Les apports effectués par les Apporteurs sont réalisés à titre d'apports purs et simples, soit nets de tout passif.

Il résulte des dispositions de l'article 13 des statuts un agrément de la collectivité des associés pour les apports des Actions.

La réalisation des présents Apports par les Apporteurs sera soumise à la condition suspensive de l'agrément de la société 3EH en qualité de nouvelle associée.

4.2 *Déclarations*

Chaque Apporteur déclare et certifie expressément :

- que les Actions apportées lui appartiennent en pleine propriété et qu'elles sont sa propriété légitime ;
- qu'elles sont libres de tout usufruit, privilège, nantissement, gage ou sûreté quelconque et ne font l'objet d'aucune promesse, ni d'aucun litige pouvant en empêcher, en retarder ou restreindre leur propriété ou leur libre jouissance et leur apport à la Société 3EH en dehors de l'agrément stipulé à l'article 13 des statuts,
- avoir la capacité et le pouvoir pour conclure et signer le présent contrat d'Apports d'Actions et pour exécuter les obligations qui y sont stipulées. Le présent contrat d'Apports l'engage valablement conformément à ses stipulations,
- que la société 3ED n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable ou toute autre procédure assimilée et n'a jamais demandé le bénéfice d'une procédure préventive, administrative ou judiciaire, telle que le règlement amiable ou la procédure de conciliation.

5. PROPRIETE ET JOUISSANCE DES TITRES APPORTES

La Société Bénéficiaire sera propriétaire et aura la jouissance des actions apportées à compter des décisions collectives des associés de la Société Bénéficiaire décidant l'augmentation du capital social par apport des Actions apportées, objet des présentes, et de l'émission en résultant Actions nouvelles à attribuer aux Apporteurs en rémunération de leurs apports en nature (la « **Date de Réalisation** »)

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

A compter de la Date de Réalisation, les apports des Actions apportés auront pour effet direct et immédiat de subroger la Société Bénéficiaire dans l'ensemble des droits et obligations des Apporteurs, la Société Bénéficiaire exerçant à compter de la Date de Réalisation, tous les droits, actions et obligations attachés aux Actions apportées.

6. REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports ci-avant désignés et évalués à somme nette globale de **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-un €uros et soixante centimes (656.441,60 €)** ci-avant désignés, il sera créé **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une** (656.441) Actions d'un €uro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de mêmes catégories, entièrement libérées, de la Société 3EH.

Le nombre des Actions nouvelles à émettre par la Société Bénéficiaire est déterminé par référence (i) à la Valeur d'Apport et (ii) à la valeur réelle des Actions de la Société Bénéficiaire, laquelle a été fixée d'un commun accord à une valeur unitaire d'un €uro (1 €).

En conséquence, les **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une** (656.441) Actions que la Société Bénéficiaire émettra seront attribuées aux Apporteurs comme suit :

APPORTEURS	NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES
Monsieur Clément HERREYE	137.427
Monsieur Laurent LAVALLEE	259.507
Monsieur David MOHAR	259.507
TOTAL	**656.441**

Ces **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une** (656.441) Actions nouvelles seront émises par la Société Bénéficiaire dans le cadre d'une augmentation de capital social consécutive aux apports des Actions Apportées.

Ces Actions nouvelles seront émises au pair.

Le capital social de la société 3EH sera ainsi augmenté d'une somme de **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-un €uros** (656.441 €) pour être porté de quarante-et mille cinq cents €uros (41.500 €) à six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-et-un €uros (697.941 €).

DS Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

Les nouvelles Actions ainsi créées seront soumises à l'ensemble des dispositions statutaires de la Société 3EH. Elles porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital social.

Conformément à la loi, la Société Bénéficiaire déclare que les six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une (656.441) Actions nouvelles seront attribuées en totalité aux Apporteurs, dans les conditions sus-indiquées, et seront à leur émission intégralement libérées.

7. CONDITIONS SUSPENSIVES

Les Apports ainsi que l'émission des actions nouvelles ne deviendront effectifs qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Autorisation à donner par les associés de la Société 3ED, conformément à ses statuts, pour les apports des Actions Apportées, objet des présents, au profit de la Société 3EH,
- Etablissement et remise à la Société Bénéficiaire, conformément à l'article L.225-147 du Code de Commerce, d'un rapport d'un Commissaire aux Apports comportant appréciation des valeurs desdits apports,
- Vérification et approbation par les associés de la société 3EH : (i) du présent contrat d'apports ; (ii) de l'évaluation des Apports et leurs rémunérations ; (iii) de la création des Actions en rémunération des Apports au profit des Apporteurs conformément aux présents Apports, et (iv) de la modification corrélative des statuts du Bénéficiaire.

Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 6 Janvier 2025.

A défaut et sauf accord écrit entre les Parties, les présents engagements seront considérés comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

8. REGIME FISCAL

8.1 *Imposition des plus-values*

La plus-value résultant du présent apport d'actions bénéficie du régime du sursis d'imposition prévu à l'article 150-0 B du Code Général des Impôts, à savoir :

« Sous réserve des dispositions de l'article 150-0 B ter, les dispositions de l'article 150-0 A ne sont pas applicables, au titre de l'année de l'échange des titres, aux plus-values et moins-values réalisées dans le cadre d'une opération d'offre publique, de fusion, de scission, d'absorption d'un fonds commun de placement par une société d'investissement à capital variable, de conversion, de division, ou de regroupement, réalisée conformément à la réglementation en vigueur ou d'un apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés. »

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

8.2 *Droits d'enregistrement*

Les apports d'Actions seront soumis au régime de droit commun des apports en nature et entraîneront, en conséquence, l'enregistrement gratuit des apports purs et simples, conformément aux dispositions de l'article 810 I du Code Général des Impôts.

Tous droits d'enregistrement exigibles au titre de l'apport des Actions apportées sont à la charge exclusive du Bénéficiaire.

9. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

10. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties soussignées élisent domicile au siège social de la Société 3EH.

11. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Soussignés :

(i) Reconnaissent que le Traité d'apports est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code Civil, et électroniquement par le biais du service DocuSign et déclarent en conséquence que la version électronique du Traité d'apport constitue l'original du document et est parfaitement valable ;

(ii) Déclarent que le Traité d'apports sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code Civil et reconnaissent que le Traité d'apports a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code Civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;

(iii) S'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du Traité d'apports signé sous forme électronique ;

(iv) Reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du Traité d'apports par le service DocuSign (www.docusign.com) ;

(v) Reconnaissent que (a) l'exigibilité d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le Traité d'apports signé électroniquement est établi et conservé conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil et que (b)

[redacted]

Docusign Envelope ID: E26EC157-6E09-4F7D-A275-DFF49EA9F93F

ce procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil ;

(vi) Et s'entendent pour désigner [redacted] comme lieu de signature du Traité d'apports.

Signé électroniquement
Le 23 Décembre 2024

LES APPORTEURS

Nom	Signature	Paraphe
Monsieur Clément HERREYE	DocuSigned by: Clément HERREYE 5AAD786361FD49F...	DS CH
Monsieur Laurent LAVALLEE	Signé par : Laurent LAVALLEE C096A962323147B...	Paraphe LL
Monsieur David MOHAR	Signé par : [redacted] 2BE1B655752C4F8...	Paraphe

LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Nom	Signature	Paraphe
Pour la Société « 3EH », *Représentée par Monsieur Laurent LAVALLEE*	Signé par : Laurent LAVALLEE C096A962323147B...	Paraphe LL